



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4697

Remise gracieuse de dettes

Délégation Générale aux ressources humaines

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4697 - REMISE GRACIEUSE DE DETTES (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES HUMAINES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Une remise de dettes est sollicitée pour deux agents faisant l'objet de poursuites par la trésorerie de Lyon municipale pour le recouvrement des ordres de reversement suivants :

1. Agent pour lequel a été émis, le 4 août 2018, l'ordre de reversement n° 15442/2018, pour un montant de 1 726,79 € Cet agent se trouve dans l'incapacité d'honorer sa dette en raison d'une situation sociale difficile, ses revenus ne lui permettant pas de dégager une marge suffisante pour rembourser cette dette. Celle-ci correspond à :

- la demande de remboursement du demi-traitement maintenu à titre conservatoire sur la période du 8 novembre 2017 au 31 mai 2018, compte tenu de l'effet rétroactif de la pension d'invalidité le 8 novembre 2017.

L'assistant social a émis un rapport très favorable à une remise de dette totale, la famille étant dans une situation financière précaire. Compte tenu de ces éléments, il est proposé une remise de dette totale d'un montant de 1 726,79 €

2. Agent pour lequel a été émis, le 19 octobre 2018, l'ordre de reversement n° 22917/2018, pour un montant de 3 330,52 € Cet agent se trouve dans l'incapacité d'honorer sa dette en raison d'une situation financière fragile et ne dispose d'aucune marge financière. Celle-ci correspond à :

- la demande de remboursement du demi-traitement maintenu à titre conservatoire sur la période du 20 décembre 2017 au 30 juin 2018, compte tenu de l'effet rétroactif de la pension d'invalidité le 20 décembre 2017.

L'assistant social a émis un rapport favorable à une remise de dette totale, l'agent étant dans une situation financière très fragile. Compte tenu de ces éléments, il est proposé une remise de dette totale d'un montant de 3 330,52 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article 37-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- La remise de dette totale d'un montant de 1 726,79 € relative à un trop perçu de rémunération consécutif à la demande de remboursement du demi-traitement maintenu à titre conservatoire sur la période du 8 novembre 2017 au 31 mai 2018 dans l'attente de la mise en retraite pour invalidité de la CNRACL, est approuvée.
- 2- La remise de dette totale d'un montant de 3 330,52 € relative à un trop perçu de rémunération consécutif à la demande de remboursement du demi-traitement maintenu à titre conservatoire sur la période du 20 décembre 2017 au 30 juin 2018 dans l'attente de la mise en retraite pour invalidité de la CNRACL, est approuvée.
- 3- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, article 6748 fonction 020.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM